

La défense pénale doit s'organiser autour de la procédure.

Il appartient à l'avocat de soulever des nullités et de faire faire écarter des preuves

Extrait d'un article de Josué JEAN-BART de ouest France: "Pour ses deux clients, condamnés dans le vol d'un cabinet d'architecture, elle a réussi à faire annuler l'essentiel de la procédure.

« La porte était ouverte, le chien m'a entraîné à l'intérieur. Vous savez comment c'est les chiens, M. le président, c'est curieux. » La salle d'audience du tribunal correctionnel est au bord du fou rire. De sa voix cassée, Philippe, 50 ans, justifie sa présence dans un cabinet d'architecture du boulevard du Roi-René, le 27 janvier dernier à 22h. Avec Christian, 47 ans, il est poursuivi pour cambriolage....

...Ils nient tous deux le vol. Entré après avoir vu la poignée de la porte cassée, un témoin a reconnu Philippe à l'intérieur. Et a distingué une silhouette. Les objets volés n'ont pas été retrouvés. Seule preuve, un mégot de cigarette roulée découvert dans le cabinet. L'ADN retrouvé dessus appartient à Philippe.

Pour le reste, le dossier s'est vidé. Avocate des deux hommes, Maître Isabelle Oger-Ombredane a réussi à faire annuler la quasi-totalité des procès-verbaux. A l'audience, hier, elle continue son travail en insinuant le doute sur l'unique témoin. « Il décrit un homme de 35-40 ans, les cheveux noirs, mi-longs. » Ses deux clients avaient les cheveux courts à l'époque des faits. Comme aujourd'hui encore.

Connu pour sa patience le président Arnaud Baron montre des signes d'agacement en écoutant le récit du principal mis en cause, Philippe, 26 mentions au casier judiciaire pour des vols presque exclusivement, et Christian, qui prétend être parti acheter de l'alcool au moment des faits. Le procureur Martin Genêt s'en tient aux éléments à charge. « Un témoin a donné la description de deux personnes correspondant aux prévenus. Je vous demande de déduire des éléments du dossier qu'ils étaient ensemble lors du vol. » Il requiert quatre ans de prison pour Philippe et un an pour Christian.

Face à ces « réquisitions lourdes » Maître Oger-Ombredane oppose « l'épaisseur du dossier, du moins ce qu'il en reste ». Elle réclame la relaxe pour Christian et une peine aménageable pour Philippe. "